



HAL
open science

Les chiffres, le droit et l'urgence écologique

Fabrice Bardet

► **To cite this version:**

Fabrice Bardet. Les chiffres, le droit et l'urgence écologique. Chiffre(s) et droit public, Mare & Martin, pp.21-45, 2022. halshs-03775483

HAL Id: halshs-03775483

<https://shs.hal.science/halshs-03775483>

Submitted on 30 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les chiffres, le droit et l'urgence écologique

Par Fabrice BARDET,

Dans ADPL (dir.), *Chiffres et droit public*, Mare & Marin, Lyon, 2022, p. 21-45.

Comme dans un testament spirituel, l'héritier turbulent de l'école sociologique française qu'était Alain Desrosières avait imaginé un tableau comparatif des rapports qu'entretiennent les différentes sciences sociales à la quantification statistique¹. Il n'avait pas inclus dans cette invitation, naturellement, les sciences juridiques dont le statut est discuté par les sciences sociales, compte tenu de leur dimension normative qui les prive d'une forme de réflexivité. Mais à l'inverse, sa normativité offre au droit un point commun avec la statistique qui suggère une manière de le faire entrer dans ce panorama sociologique proposé par Alain Desrosières, en l'installant dans une position jumelle de la statistique. Une bonne manière de s'intéresser aux rapports entre chiffres et droit, moins que de chercher à sonder la place des uns dans la production de l'autre, consiste donc à étudier le parallèle entre le droit et le chiffre, pas seulement statistique comme Desrosières y invita d'abord, mais aussi comptable ou financier, à l'heure où la financiarisation qui domine ne semble pas prête à répondre à l'urgence écologique du monde.

Tout comme la statistique, le droit gagne à ne pas être envisagé seulement comme une science aux codes installés, mais aussi comme une activité délibérative qui établit des conventions². Et de la même façon qu'il convient de distinguer la science statistique (la statistique), des données statistiques (les statistiques), la sphère de la discipline académique juridique est évidemment bien distincte de celle des productions réglementaires. Ces premiers parallèles éclairent l'expression qui s'est forgée dans la langue française pour désigner les statisticiens d'État en charge de la production des statistiques nationales : les « magistrats du chiffre »³.

¹ A. Desrosières, « La quantification des sciences sociales : une comparaison historique », in A. Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, La Découverte, 2014, p. 234-262.

² A. Desrosières, « De Cournot à l'évaluation des politiques publiques », in *Prisme. Centre Cournot pour la recherche en économie*, 2006, p. 7-51.

³ M. Volle, *Le métier de statisticien*, Hachette, 1980.

En écho à cette gémellité, les sociologies du droit et de la statistique se sont nourries mutuellement, sans toujours l’assumer pleinement peut-être. La science politique en tout cas, largement alimentée par le droit et ses écoles sociologiques, a offert une terre de fertilisation précieuse à la sociologie de la quantification. Alain Desrosières, qui a été son fondateur en France, en avait d’abord jeté les bases du côté de l’économie, celle des conventions en l’occurrence⁴. Mais ses contacts avec la science politique, initiés notamment à l’occasion de sa participation au Groupe de sociologie politique et morale⁵ où il appréciait les échanges avec le remuant Philippe Corcuff, prirent une dimension nouvelle avec son entrée au comité de rédaction de la revue *Genèses*, en 1995. Michel Offerlé, professeur de science politique à La Sorbonne, en était alors l’un des principaux animateurs. L’occasion aussitôt pour Alain Desrosières d’engager par exemple une codirection informelle de thèse en science politique⁶.

De manière concomitante, le comité de rédaction de la revue accompagne la préparation d’un numéro « Outils du droit », paru en 1997. Le dossier s’ouvre par un article cosigné par Pierre Lascoumes, docteur en droit et sociologue au sein d’un laboratoire de l’ENS dédié à l’analyse des politiques publiques⁷. Sa co-autrice, Anne Depaigne, prépare dans la même équipe une thèse sur la création d’un système de contrôle des dépenses dans le secteur hospitalier psychiatrique qui passionne Alain Desrosières de longue date. L’article développe une analyse à l’intersection de la sociologie du droit et de la statistique. Et ses auteurs soulignent leur intérêt pour l’entreprise de Desrosières dont l’ampleur et l’ambition théoriques viennent d’être nouvellement exposées à l’occasion de la parution de son ouvrage fondateur⁸.

De ce contact avec les politistes et les sociologues du droit, Alain Desrosières tire de son côté une nouvelle perspective, dont la direction était en quelque sorte annoncée dans l’introduction de son livre, plus « externaliste » pour reprendre sa grille d’analyse, c’est-à-dire moins centrée sur la cohérence interne des outils statistiques, et plus attentive aux logiques de leurs contextes institutionnels et politiques. C’est son célèbre tableau des correspondances entre formes d’États, théories économiques et outils statistiques qu’il publie une première fois en 2000 dans

⁴ A. Desrosières, « “L’économie des conventions” entre réflexivité et expertise », in A. Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, op.cit., p. 212-233.

⁵ L. Boltanski, L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991.

⁶ F. Bardet, *La statistique au miroir de la région. Éléments pour une sociologie historique des institutions régionales du chiffre en France depuis 1940*, thèse de science politique, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne, 2000.

⁷ P. Lascoumes, A. Depaigne, « Catégoriser l’ordre public : la réforme du code pénal français de 1992 », *Genèses*, 1997.

⁸ A. Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, 1993.

une revue de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), *Le courrier des statistiques*, puis directement en lien avec le champ de la science politique, dans l'ouvrage « Historicités de l'action publique » dirigé par Pascale Laborier et Dany Trom⁹, et en langue anglaise dans l'Encyclopédie d'histoire des sciences de l'Université de Cambridge, sous un titre, *Managing the economy*, qui affirme son lien avec les sciences de l'action publique.¹⁰

Ce tableau de l'histoire politique des statistiques va bénéficier d'une audience certaine dans le champ de la science politique française, en particulier sous l'influence de Pierre Lascoumes qui invite son auteur au colloque qui entoure la sortie d'une somme collective qui va faire date : « Gouverner par les instruments »¹¹. En retour à nouveau, Alain Desrosières va publier deux recueils d'articles dont le second s'intitule, de manière très symbolique, « Gouverner par les nombres ».¹² L'écho est fondamentalement le fruit de cette dialectique nourrie entre chiffres et droit, statistiques et gouvernement.

Le titre du premier tome du recueil ajoute une dernière invitation, capitale, qui va influencer toute une génération de jeunes politistes ou sociologues du politique qui vont renforcer l'installation de l'entreprise d'Alain Desrosières dans le paysage de la sociologie politique en France¹³. L'historien de la statistique plaide « Pour une sociologie historique de la quantification » : non pas de la « statistique », la discipline dont il connaît les logiques internes, mais de la « quantification ». Sa conviction nouvelle est qu'il faut dépasser le prisme de la statistique et s'intéresser à toutes les formes de quantification, en particulier les comptabilités sur lesquelles il s'est progressivement penché aux côtés de Eve Chiapello¹⁴, mais plus largement à toutes les formes hybrides qui se développent et sur lesquelles s'adosent les nouvelles politiques de l'ère néolibérale.

⁹ A. Desrosières, « Historiciser l'action publique : l'Etat, le marché et les statistiques », in P. Laborier, D. Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, PUF, 2003.

¹⁰ A. Desrosières, "Managing the economy", in T. Porter (dir.), *The Modern Social Science*, coll. « The Cambridge history of science », vol. 7, 2003, p. 553–564.

¹¹ P. Lascoumes, P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences Po, 2004.

¹² A. Desrosières, *Gouverner par les nombres*, Presses des Mines ParisTech, 2008.

¹³ I. Bruno, *À vos marques®, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Éditions du Croquant, 2008 ; C. Eyraud, *Le capitalisme au cœur de l'État. Comptabilité privée et action publique*, Éditions du Croquant, 2013 ; B. Lemoine, *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, La Découverte, 2016.

¹⁴ E. Chiapello, A. Desrosières, « La quantification de l'économie et la recherche en sciences sociales : paradoxes, contradictions et omissions. Le cas exemplaire de la *positive accounting theory* », in F. Eymard-Duvernay (dir.), *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, La Découverte, 2006, p. 297-310.

Cette invitation, qui guide notre perspective depuis lors, nous a d'abord conduit vers le champ d'une « comptabilité critique » qui ressemble à s'y méprendre à celui d'une sociologie historique de la comptabilité¹⁵, puis à celui de la sociologie des chiffres financiers¹⁶. Elle nous fournit encore aujourd'hui le fil conducteur de ce chapitre. On peut résumer sa raison d'être par la proposition de prolonger la grille historique des formes statistiques de Desrosières, en y incorporant les chiffres de la comptabilité et ceux des calculs d'évaluation financière : à chaque époque, une forme de chiffres, associée à une forme de droit ou d'instruments de gouvernement. Nous en distinguerons trois, historiquement successives, mais pas exclusives, plutôt superposées tout comme l'étaient les formes d'États de Desrosières : le temps de la Révolution probabiliste et de sa société industrielle et assurantielle, le temps des comptabilités financières et managériales au cœur du « nouvel État industriel » qui s'impose au cours du XX^e siècle, et le temps du règne des évaluations financières des revenus futurs, celui de l'État néolibéral et de son droit capitalistique « actuariel ». Cette dernière conquête des chiffres financiers fournira l'occasion d'une invitation finale à la réflexion pour faire advenir les chiffres et le droit international nouveaux que l'urgence écologique planétaire exige.

La conquête des statistiques

Les formes de quantifications du monde sont nombreuses et anciennes¹⁷. Parmi elles, un type particulier de quantifications prit une importance considérable dans l'avènement des formes contemporaines d'États : la quantification statistique, adossée à la science du même nom. La bascule du développement et de l'usage généralisés des quantifications statistiques dans le gouvernement des sociétés a été nommée « révolution probabiliste » par les historiens¹⁸. Le terme provient de ce que la science des statistiques est largement dominée par un paradigme probabiliste.

Avec la révolution probabiliste se développèrent les conditions d'une société « assurantielle » très encadrée juridiquement¹⁹, elle-même constitutive du modèle industriel qui prévoit la maîtrise des incertitudes en les transformant en risques calculables par la science des

¹⁵ F. Bardet, *La contre-révolution comptable. Ces chiffres qui (nous) gouvernent*, Les Belles Lettres, 2014.

¹⁶ F. Bardet, « Compte rendu », in V. Boussard (dir.), *Finance at work*, Routledge, Taylor & Francis, 2017, 264 p. ; *Revue française de socio-économie*, vol. 24, n° 1, 2020, p. 234-236 ; F. Bardet, A. Coulondre, L. Shimbo, « Financial natives : Real estate developers at work », *Competition and Change*, vol. 24, n° 3-4, 2020, p. 203-224.

¹⁷ O. Martin, *L'empire des chiffres*, Armand Colin, 2020.

¹⁸ L. Krüger, L. Daston, M. Heidelberger (dir.), *The Probabilistic Revolution: Ideas in History*, MIT Press, 1987.

¹⁹ I. Pfeffer, D. R. Klock, *Perspectives on Insurance*, Englewood Cliffs, 1974 ; V. A. Zelizer, *Morals and Markets: The Development of Life Insurance in the United States*, New Brunswick, USA, Transaction Books, 1983.

probabilités²⁰. Là encore, la place du cadrage juridique fut capitale. Et dans la même dynamique s'installèrent progressivement, en Europe d'abord, des États dits Providence, sur la base de l'adoption de lois protectrices des vies sociales, remplaçant les responsabilités individuelles par la prise en charge collective des risques récurrents aux activités économiques et sociales²¹.

Dans des développements moins strictement probabilistes, les statistiques ont également conquis une place considérable dans le cadre des politiques économiques qui se sont développées à partir des années 1930 sous l'impulsion des théories de Keynes et de ses héritiers, à travers la mise en place des outils de comptabilités nationales²². Dans ce mouvement, l'expérience française fait figure de modèle, de modèle politique en particulier, installée au cœur de l'exercice du pouvoir national centralisé²³.

Et les chiffres statistiques ont encore accru leur influence dans la seconde moitié du XX^e siècle avec l'installation du référentiel gestionnaire dans les organisations privées, puis publiques, ainsi que dans les mécanismes de déploiement ou de suivi des politiques publiques. Dans les organisations privées, à la suite du développement antérieur de l'organisation scientifique du travail, les ingénieurs conquirent une place centrale dans la gouvernance des entreprises²⁴. Les politiques publiques firent quant à elles l'objet d'un envahissement par les protocoles d'évaluations statistiques, dès les années 1950 aux États-Unis²⁵, et plus tardivement à l'échelle internationale, à l'occasion d'un regain d'intérêt pour ces techniques dans le champ des politiques d'aide internationale²⁶, puis en France notamment²⁷.

²⁰ L. Daston, *Classical Probability in the Enlightenment*, Princeton University Press, 1988 ; N. Levratto, A. Stanziani (dir.), *Le capitalisme au futur antérieur. Crédit et spéculation en France Fin XVIIIe - Début XXe siècles*, Bruylant, 2010.

²¹ F. Ewald, *L'État Providence*, Paris, Grasset, 1986 ; E. Pénissat, *L'État des chiffres : sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1945-2008)*, thèse de doctorat de sociologie, EHESS, 2009 ; R. Salais, N. Baverez, B. Reynaud, *L'invention du chômage*, PUF, 1986.

²² M. Armatte, *La science économique comme ingénierie. Quantification et Modélisation*, Presses de l'École des mines, 2010 ; F. Fourquet, *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Eds. Encres, 1980 ; A. Vanoli, *Une histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte, 2002.

²³ P. Miller, « On the interrelations between accounting and the State », *Accounting, Organizations and Society*, 15 (4), 1990, p. 315-338.

²⁴ *Ibid.* ; H. T. Johnson, R. S. Kaplan, *Relevance Lost. The Rise and Fall of Management Accounting*, Harvard Business School Press, 1987.

²⁵ E. Monnier, *Évaluations de l'action des pouvoirs publics. Du projet au bilan*, Economica, 1987.

²⁶ F. Bardet, R. Cussó, « Les essais randomisés contrôlés, révolution des politiques de développement ? Une évaluation par la Banque mondiale de l'empowerment au Bangladesh », *Revue Française de Socio-Economie*, n° 10, 2012, p. 175-198 ; A. Labrousse, « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement », *Revue de la régulation* [en ligne], n° 7, 2010.

²⁷ E. Chelle, *Gouverner les pauvres : politiques sociales et administration du mérite*, PUR, 2019 ; A. Jatteau, *Les expérimentations aléatoires en économie*, La Découverte, 2013.

Dans cette même dynamique gestionnaire néolibérale, la technique statistique probabiliste a été utilisée dans de nombreux secteurs d'action pour offrir une capacité prédictive, en particulier en matière de santé²⁸, de justice²⁹, ou aujourd'hui de protection sociale. Et l'extension de l'utilisation des comptages statistiques en tous genres a été observée dans de nombreux pays, notamment ceux de l'Union européenne où les politiques de convergences des économies nationales ont été conduites à travers une « méthode ouverte de coordination » installée sur la comparaison des données statistiques aux statuts divers souvent problématiques³⁰. À travers ces développements nombreux s'est notamment développé le concept de *soft-law* qui intéresse naturellement au premier chef les juristes et sur lequel nous allons revenir³¹.

Dans ce mouvement, les statistiques n'ont pas conquis seulement le sommet des organisations sociales, les gouvernements. Les quantifications statistiques ont au contraire envahi l'intégralité des échelons administratifs, jusqu'aux services d'exécution dont les activités sont liées aux contextes extérieurs d'intervention. Le « nouveau management public » (New public management — NPM — en langue anglaise dans laquelle l'expression trouva son premier emploi) en fut le prétexte³². Mais les « indicateurs de gestion » qui se sont multipliés dans ce cadre sont-ils à proprement parler des statistiques ? Si la catégorie a toujours été très large et hétéroclite, comme invite à le penser son étymologie (en allemand : *Staat-istik* pour « études relatives à l'État »³³), elle ne permet pas d'embrasser toutes les formes de quantifications. Une autre grande catégorie de quantifications doit être évoquée dont le mouvement du NPM a organisé le succès : les quantifications comptables ou comptabilités.

²⁸ N. Belorgey, *L'hôpital sous pression : enquête sur le « nouveau management public »*, La Découverte, 2010 ; L. Berlivet, « Argumentation scientifique et espace public. La quête de l'objectivité dans les controverses autour des « risques de santé » », in B. François, E. Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, PUR, 1999, p. 185-208 ; J. Dubois-Lefrère, E. Coca, *Maîtriser l'évolution des dépenses hospitalières, le PMSI*, Berger-Levrault, 1992 ; P.-A. Juven, *Une santé qui compte ? Les coûts et les tarifs controversés de l'hôpital public*, PUF, 2016 ; F. Pierru, *Hippocrate malade de ses réformes*, Éditions du Croquant, 2007.

²⁹ B. Benbouzid, « L'enquête de victimation américaine : de l'étude compréhensive à l'analyse des facteurs de risque (1965-1985) », *Revue Française de Socio-Économie*, (5), 2010, p. 63-82 ; B. Harcourt, *Against Prediction : Punishing and Policing in an Actuarial Age*, University of Chicago Press, 2007 ; V. Dubois, *Contrôler les assistés. Genèse et usages d'un mot d'ordre*, Raisons d'agir, 2021.

³⁰ C. Brousse, « Définir et compter les sans-abris en Europe : Enjeux et controverses », *Genèses*, (58), 2005, p. 48-71 ; I. Bruno, *op. cit.* ; D. Nivière, « Négocier une statistique européenne : Le cas de la pauvreté », *Genèses*, (58), 2005, p. 28-47.

³¹ S. Dubuisson-Quellier (dir.), *Gouverner les conduites*, Presses de Sciences-Po, 2016.

³² P. Bezes, E. Chiapello, P. Desmarez, « Introduction : la tension savoirs-pouvoirs à l'épreuve du gouvernement par les indicateurs de performance », *Sociologie du travail*, vol. 58, n° 4, 2016, p. 347-369.

³³ A. Desrosières, 1993, *op.cit.*

La contre-révolution comptable

L'histoire des comptabilités est beaucoup plus ancienne que celle des statistiques. Les historiens repèrent des traces de comptabilité dans toutes les civilisations et à des époques qui remontent à l'Antiquité³⁴. Les premières techniques de la comptabilité moderne, installées sur un principe de compte double des dépenses et des recettes, remontent au XIV^e siècle européen, et sont issues des réflexions alors conduites dans les milieux d'affaires des villes italiennes poussées par la force des courants de la Renaissance³⁵.

À la différence des statistiques, les quantifications comptables se développent d'abord à l'écart des États et de leurs règles de droit. On parle d'ailleurs de normes (*standards* dans le monde anglophone) plutôt que de règles comptables. Cependant, la régulation des normes comptables par les autorités nationales constitue un enjeu géopolitique majeur qui fait l'objet de guerres d'influences nationales dès le XIX^e siècle³⁶, alors que se constitue un espace économique européen dans lequel les stratégies mercantiles nationales s'effacent partiellement au profit d'un grand marché autorégulateur³⁷.

La dimension éminemment politique de la régulation des normes comptables fait l'objet d'une attention toujours plus grande de la part des gouvernants et des analystes. Après la Seconde Guerre mondiale, une thèse qui fera date affirme dans son titre que « La comptabilité est l'algèbre du droit »³⁸. Avec le processus de construction européenne qui s'approfondit et la concurrence avec les États-Unis qui s'aiguise dans le contexte de crise des années 1970, la question devient primordiale. La France légifère d'abord pour affirmer sa tutelle sur les normes comptables en vigueur pour les entreprises installées sur son territoire³⁹. Puis la montée en puissance de l'économie des États-Unis dans la crise des années 1990 pousse les européens à imaginer recourir à un organisme privé international pour faire émerger des normes comptables

³⁴ K. W. Hoskin, R. H. Macve, « The Genesis of Accountability: The West Point Connections », *Accounting, Organizations and Society*, 13 (1), 1988, p. 37-73 ; O. Martin, *op. cit.*

³⁵ B. G. Carruthers, W. N. Espeland, « Accounting for Rationality: Double-Entry Bookkeeping and the Rhetoric of Economic Rationality », *American Journal of Sociology*, 97 (1), 1991, p. 31-69 ; L. Daston, *op. cit.* ; J. Richard, D. Bensadon, A. Rambaud, *Comptabilité financière*, 11^e édition, Dunod, 2018.

³⁶ J. Richard, « Les trois stades du capitalisme comptable français », in M. Capron (dir.), *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, La Découverte, 2005, p. 89-119.

³⁷ K. Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1994.

³⁸ B. Colasse, « L'évolution récente du droit comptable » in *Journée pédagogique sur l'actualité comptable 2004*, Association Francophone de Comptabilité, 2004.

³⁹ B. Colasse, P. Standish, « De la réforme 1996-1998 du dispositif français de normalisation comptable », *Comptabilité contrôle audit*, 4 (2), 1998 ; B. Touchelay, *L'État et l'entreprise. Une histoire de la normalisation comptable et fiscale à la française*, PUR, 2011.

internationales différentes des normes en vigueur aux États-Unis qui sont sur le point de s'imposer comme référence mondiale : c'est la naissance des *International Financial Reporting Standards*, IFRS⁴⁰.

Parallèlement à la comptabilité financière, une autre forme de comptabilité connaît un essor considérable au XX^e siècle qui rejoint les conquêtes statistiques liées au référentiel gestionnaire néolibéral évoqué précédemment : les comptabilités managériales⁴¹. Issues des réflexions sur l'organisation scientifique du travail puis de la comptabilité des coûts, développée dans l'économie européenne réorientée vers la guerre au début du XX^e⁴², les comptabilités managériales prennent au fil du siècle une importance toujours plus considérable⁴³ qui finit par produire une forme de bureaucratisation des grosses entreprises⁴⁴.

Comme il y eut une avalanche de chiffres statistiques qui alimenta la révolution probabiliste du XIX^e, on peut considérer qu'une autre avalanche, de chiffres comptables cette fois, se déclencha au XX^e siècle. Cette avalanche aboutit à l'avènement de la « société de l'audit »⁴⁵ dans laquelle une poignée de cabinets spécialisés dans l'audit comptable devinrent des colosses économiques au cœur de la régulation des sociétés contemporaines⁴⁶.

L'idée que cette nouvelle avalanche de chiffres s'apparente cette fois à une « contre-révolution », plutôt qu'à une nouvelle révolution, s'explique d'abord par le fait que l'idée de révolution probabiliste avait été inspirée à ses auteurs par les travaux de Thomas Kuhn sur les structures sociales des révolutions proprement scientifiques⁴⁷. Or les comptables n'ont jamais revendiqué pour leur discipline le titre de science. Les quantifications comptables n'ont pas, à ce titre, de vocation à déboucher sur des sommations nationales ou internationales, étant centrées au contraire sur les entreprises. Ce qui explique également que l'envahissement des

⁴⁰ A. Burlaud, B. Colasse, « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 16 (3), 2010, p. 153-175 ; M. Capron (dir.), *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, La Découverte, 2005.

⁴¹ F. Bardet, *op. cit.* ; H. T. Johnson, R. S. Kaplan, *op. cit.*.

⁴² A. Loft, « Towards a critical understanding of accounting: The case of cost accounting in the U.K., 1914-1925 », *Accounting, Organizations and Society*, 11 (2), 1986, p. 137-169.

⁴³ S. Burchell, C. Clubb, A. G. Hopwood, J. Huges, et J. Nahapiet, « The roles of accounting in organizations and society », *Accounting, Organizations and Society*, 5 (1), 1980, p. 5-21.

⁴⁴ H. T. Johnson, R. S. Kaplan, *op. cit.*.

⁴⁵ M. Power, *The Audit Society. Rituals of Verification*, Oxford University Press, 1997.

⁴⁶ C. Ramirez, « Du commissariat aux comptes à l'audit - Les Big 4 et la profession comptable depuis 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, (146-147), 2003, p. 62-79.

⁴⁷ T. Kuhn, *The Structure of Scientific Revolutions*, University of Chicago Press, 1962.

comptabilités managériales a accompagné le retour à un ordre libéral⁴⁸ lorsque la révolution probabiliste avait conduit au Progrès social, à la création de droits collectifs nouveaux.

Malgré l'ampleur de ce phénomène d'invasion des comptabilités, la domination exercée par cette forme de quantification du monde a été très rapidement contestée par une forme apparemment voisine, souvent confondue d'ailleurs dans le champ médiatique notamment, qui s'est abattue au cours des dernières années sur les économies et les sociétés, dans une nouvelle avalanche de chiffres en quelque sorte : la quantification de l'analyse financière.

La financiarisation des sociétés ou l'essor des quantifications financières

Malgré les apparences, les analyses ou évaluations financières n'ont pas grand-chose à voir avec les comptabilités financières. Pour les non-spécialistes, une telle affirmation apparaît contre-intuitive et peu explicite. Les choses sont pourtant relativement simples à résumer. Deux professions se battent, depuis plusieurs décennies maintenant, pour constituer les experts de la « valorisation » (fixation d'une valeur économique) des entreprises : les comptables d'une part, dont les pratiques professionnelles ont donc plusieurs siècles d'histoire, et les analystes financiers dont la profession s'est structurée au cours de la seconde moitié du XX^e siècle. Les membres de ces deux professions, souvent formés dans les mêmes écoles (c'est là un point très important qui participe à entretenir la confusion dans le regard des observateurs profanes), développent ensuite des discours très critiques les uns vis-à-vis des autres. Les comptables seraient, selon les analystes, des historiens poussiéreux des comptes passés de l'entreprise, lorsque les seconds seraient pour les premiers d'imprudents prévisionnistes peu regardants des faits qui caractérisent le passé des agents économiques. De sorte que la financiarisation du monde, partout diagnostiquée aujourd'hui, peut se réduire sociologiquement à la victoire des analystes financiers sur les comptables dans leur lutte pour constituer les experts de la valorisation des entreprises.

C'est pourtant souvent la dimension économique de la financiarisation qui est d'abord présentée, symbolisée notamment par l'incroyable croissance, au cours des dernières décennies, du poids du secteur de la finance dans celui des économies nationales⁴⁹. Mais en

⁴⁸ P. Dardot, C. Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, La Découverte, 2009 ; V. de Gaulejac, *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Paris, Seuil, 2009 ; A. Ogien, *L'Esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1995 ; A. Supiot, *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Fayard, 2015.

⁴⁹ A. Orléan, *Le pouvoir de la finance*, Odile Jacob, 1999.

lien avec les travaux de science économique « critique » et « hétérodoxe » qui se sont intéressés à ce phénomène, s'est développée une sociologie de la financiarisation dont l'un des principaux courants a installé au cœur de son analyse la place nouvelle prise par la valeur financière des entreprises, la *shareholder value*⁵⁰. Une attention particulière a été portée dans ce cadre à la guerre entre les comptables et les financiers, et notamment à la colonisation de la comptabilité par les financiers, éminemment symbolique, qu'a constituée la création des normes comptables internationales⁵¹. Le bouleversement des métiers et des trajectoires des comptables au cours des dernières années constitue de ce point de vue un révélateur puissant des mécaniques à l'œuvre.

Au-delà du secteur hautement symbolique de la comptabilité, le calcul de la valeur financière des entreprises s'est imposé en quelques années dans tous les secteurs d'activité, y compris ceux de la culture ou de l'action sociale⁵². Mais c'est sans doute la colonisation par les calculs financiers des secteurs proprement économiques et financiers (banque, conseil, comptabilité, assurance, etc.) qui est la plus magistrale pour comprendre les mutations en cours. Elle permet de bien analyser la persistance de secteurs financiers non financiarisés (la comptabilité des entreprises non cotées) et, à l'inverse, le processus de financiarisation qui affecte des secteurs d'activité traditionnellement à mille lieues des calculs de rentabilité économique. Jouant de cette subtilité, les grandes sociétés d'audit sont passées en quelques années d'une activité d'abord comptable à des audits aujourd'hui présentés comme financiers.

Que s'est-il passé qui explique ces processus de financiarisation ? Il faut d'abord souligner que le développement des calculs financiers dispose de racines anciennes, liées à la genèse des formes de l'économie capitaliste qui amène ses agents à tirer profit de leur capacité à anticiper les comportements futurs, à envisager l'avenir⁵³. Les bases théoriques du calcul financier tel qu'il est enseigné aujourd'hui dans les écoles sont quant à elles posées plus tardivement, au

⁵⁰ N. Van der Zwan, « Making sense of financialization », *Socio-economic review*, 12 (1), 2014, p. 99-129.

⁵¹ *Ibid.*

⁵² E. Chiapello, « Financialisation of Valuation », *Human Studies*, vol. 38, n° 1, 2015.

⁵³ F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle : Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Armand Colin, 1979 ; C. Durand, *Le capital fictif : Comment la finance s'approprie notre avenir*, Les Prairies Ordinaires, 2014 ; N. Levratto, A. Stanziani (dir.), *op. cit.*

début du XX^e siècle, avec les travaux notamment de Irvin Fisher⁵⁴. Mais ces techniques ne font l'objet que de rares utilisations dans les secteurs économiques jusqu'aux années 1960⁵⁵.

Un des éléments de la bascule qui s'opère alors pourrait être lié au constat que les économistes dressent du pouvoir qu'ont acquis au cours du XX^e siècle les exécutifs des grosses firmes capitalistes, pour caractériser ce que le prix Nobel John Galbraith nomme le *New Industrial State*⁵⁶. En contrôlant l'ensemble de la chaîne de production de la valeur (depuis les fournisseurs jusqu'aux circuits de distribution via la publicité et le crédit), les managers de ces firmes sont analysés comme les véritables maîtres du jeu, plus puissants que les responsables politiques et surtout les possesseurs de capitaux.

C'est dans ce contexte que se développe une école d'économie de l'information qui théorise la dissymétrie informationnelle qui caractérise les relations entre le mandant d'une activité économique (le « principal ») et son mandé (l'« agent »). La « théorie de l'agence »⁵⁷ va connaître un succès considérable et disposer, au-delà de la sphère académique, d'un très fort impact sur l'organisation des entreprises, en particulier sur le secteur des assurances qui d'emblée réorganise son activité pour prendre en compte les risques identifiés par la théorie : celui de la « sélection adverse » et celui de l'« aléa moral ». Dans cette dynamique s'engage un immense et inattendu mouvement de réforme de la gouvernance des grosses entreprises, duquel le Royaume-Uni d'abord, puis l'Europe très vite, ne sont pas absentes⁵⁸. C'est l'avènement du calcul de la « valeur actualisée nette » (*Net Present Value*) qui devient la boussole de la gouvernance nouvelle des plus grosses entreprises et dont les principes deviennent l'enseignement standard de toutes les écoles de commerce⁵⁹. En quelques années, les chiffres financiers ont bouleversé le monde des affaires et les règles de droit qui le structurent.

L'impact des chiffres financiers sur le droit des affaires devient plus grand encore lorsque se met en place, au début des années 2000, la refondation des règles de la comptabilité financière déjà évoquée. Les normes comptables internationales sont alors réinstallées sur un concept de

⁵⁴ R. H. Parker, "Discounted cash flow in historical perspective", *Journal of Accounting Research*, 1968.

⁵⁵ P. Miller, "Accounting innovation beyond the enterprise: Problematizing investment decisions and programming economic growth in the U.K. in the 1960s", *Accounting, Organizations and Society*, vol. 16, n° 8, 1991, p. 733-762.

⁵⁶ J. K. Galbraith, *The new industrial state*, New American Library, 1967.

⁵⁷ E. F. Fama, L. Fisher, M. C. Jensen, R. Roll, "The adjustment of stock prices to new information", *International economic review*, vol. 10, n° 1, 1969, p. 1-21 ; E. F. Fama, M. C. Jensen, "Agency problems and residual claims", *The Journal of Law and Economics*, vol. 26, n° 2, 1983, p. 327-349.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ R. A. Brealey, S. C. Myers, F. Allen, *Principles of Corporate Finance*, McGraw-Hill, 2007.

« juste valeur » (*fair value*) qui se nourrit des principes du calcul financier, à travers la notion de *discounted cash-flows* (DCF), jumelle de la notion de valeur actualisée. Le traditionnel principe comptable du « coût historique » est fondamentalement mis en cause, provoquant des récriminations au sein de la profession comptable : le principe de prudence, au cœur de l'activité de contrôle des comptes des entreprises, est faussé. Mais la nouvelle comptabilité a été imaginée pour répondre aux besoins des investisseurs et non pas à ceux des autres parties prenantes de l'entreprise que sont ses salariés ou les autorités fiscales⁶⁰. Il s'agit d'un renversement de paradigme : de comptable, l'algèbre du droit des sociétés est devenue financière.

À partir de cette bascule, les conquêtes des calculs financiers s'enchaînent, dans les secteurs financiers (avec les nouveaux accords de Bâle en 2004), et dans nombre de secteurs non financiers, d'abord à travers la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques publiques⁶¹. Mais les transformations concernent aujourd'hui les cadres légaux au-delà du développement des outils de calcul. Comme le cadre d'analyse hier avancé par Pierre Bourdieu invite à le considérer, c'est l'ensemble des « représentations légitimes » qui est concerné par la financiarisation. Le sociologue avait développé ses travaux sur la base en particulier d'observations issues du secteur du logement social⁶². Lequel continue de constituer un observatoire privilégié, permettant notamment d'envisager rétrospectivement le développement de la promotion immobilière en France dans les années 1960 comme une première étape d'envergure des phénomènes de financiarisation aujourd'hui identifiés⁶³.

Mais la loi pour « l'évolution du logement » adoptée en 2018, emblème de l'actuelle présidence de la République, offre un prisme unique de l'avancée des luttes pour les représentations légitimes dans lesquelles les calculs financiers sont devenus centraux. Le principe de la loi a été d'emblée explicité : contraindre le logement social à devenir un secteur d'activité économique rentable⁶⁴. Et l'étude de la genèse de la loi confirme ce point : le gouvernement s'est appuyé sur les « entreprises sociales de l'habitat », qui représentent la moitié du secteur, pour transformer l'action des « offices publics de l'habitat » qui en constituent la seconde

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ Chiapello, 2015, *op. cit.*.

⁶² P. Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Seuil, 2016.

⁶³ F. Bardet, A. Coulondre, L. Shimbo, *op. cit.*

⁶⁴ M. Gimat, L. Halbert, « Le logement social contraint à la rentabilité », *Métropolitiques* [En ligne], 2018.

moitié et défendent historiquement un modèle éloigné de la préoccupation de rentabilité financière.⁶⁵

Un article de la loi symbolise son algèbre financière, qui favorise la vente de leurs logements par les bailleurs sociaux. L'idée est que le fruit de ces ventes justifie la suppression des subventions de l'État en direction des bailleurs sociaux. Mais plus profondément encore, la base du raisonnement est celle de la valorisation financiarisée de leur patrimoine, au-delà encore de sa vente partielle. Du fait de leur patrimoine immobilier, les bailleurs sociaux français sont reconnus, par les acteurs financiers, comme des partenaires fiables à qui il est possible de prêter à bas coût pour construire ou acheter des biens. La valorisation que font les acteurs financiers du patrimoine des bailleurs leur donne une importante capacité d'emprunt. De sorte que même s'ils continuent à se vivre comme des acteurs publics et sociaux, les bailleurs sont devenus malgré eux d'imposants porteurs d'« actifs financiers », des investisseurs en puissance. Sans que les tutelles publiques n'aient besoin de développer des indicateurs de suivi, la logique financière poursuit sa progression dans les représentations légitimes que les gestionnaires partagent.

Quels chiffres et quel droit pour prendre en charge l'urgence écologique ?

Devant les conquêtes des régulations marchandes, le juriste et analyste du droit Alain Supiot a formulé l'hypothèse d'un renversement historique en cours : la loi serait progressivement asservie aux calculs du marché⁶⁶. Des héritiers de l'École Desrosières ont critiqué, par-delà les qualités soulignées de l'ouvrage, une tentation simplificatrice et des conclusions jugées excessives⁶⁷, ou rappelé leur attachement au prolongement de l'analyse des transformations parallèles du droit et de la statistique plutôt que la mise en exergue de leur concurrence nouvelle⁶⁸.

Mais comme ces critiques le suggèrent finalement, les perspectives de travail sont loin d'être contradictoires. L'ouvrage d'Alain Supiot invite d'abord à l'attention renforcée sur la colonisation nouvelle, par des logiques marchandes, d'espaces anciennement régulés par de

⁶⁵ L. Perré, *Les nouveaux bailleurs sociaux*, mémoire de TFE, ENTPE, 2019.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ R. Salais, « Gouvernance, quantification et droit. À propos d'Alain Supiot, *La gouvernance par les nombres*. Cours au Collège de France (2012-2014), Paris, Fayard, 2015, 512 p. », *Revue française de socio-économie*, n° 2, 2016, p. 185-191.

⁶⁸ T. Amossé, « Droit et statistique : éléments d'une histoire croisée. Ce que nous apprennent les œuvres d'Alain Desrosières et Alain Supiot », in M. Dalloz (dir.), *Annales de la faculté de droit et de sciences politiques de Nice. Variations juridiques et sociologiques. Regards experts sur de grandes mutations du Droit*, L'Harmattan, 2016.

tout autres logiques. L'idée d'un renforcement des rapports de forces entre droit et chiffres est à ce titre passionnante et ouvre trois champs de réflexion sociologique parallèles et liés.

Le premier concerne les instruments des politiques économiques, les dispositifs juridiques, au sujet desquels l'absence d'alternative affirmée jadis comme une provocation par Margaret Thatcher semble toujours plus pressante. C'est ce qu'a démontré l'épisode récent de la crise grecque au sein de l'Union européenne, notamment à travers l'éclairage qu'en a proposé l'ancien ministre de l'Economie Yannis Varoufakis dont la démission a permis de souligner cette absence d'alternative offerte aux responsables politiques.

Un deuxième champ de réflexion concerne les experts et leurs théories sur lesquelles sont adossées les politiques gouvernementales, la deuxième colonne de la grille d'Alain Desrosières en quelque sorte. À cet échelon, l'hypothèse formulée par Alain Supiot ouvre sur de nombreux chantiers, suggérant en particulier l'importance d'être attentif à l'influence toujours plus grande des théoriciens de l'économie, en particulier à travers l'essor de la discipline nouvelle *Law & Economics* dont il souligne les incidences sur la production des normes juridiques.

Et le dernier champ renvoie de la même manière à la dernière colonne de la grille « Desrosières », celle qui concerne les modes de quantifications du monde. L'hypothèse « Supiot » d'un renversement des hiérarchies entre la loi et les chiffres laisse ouverte la perspective que les travaux de sciences humaines et sociales consacrés à l'histoire des quantifications puissent un jour acquérir le statut dont disposent ceux consacrés aux outils de gouvernement ou aux théories économiques. Mais si la bascule devait se confirmer, nous n'en sommes encore qu'à la phase de son identification ou de sa caractérisation, même si les travaux sociologiques dédiés au développement des calculs financiers sont chaque jour plus nombreux.

Un observatoire des transformations en cours est fourni par la grande controverse mondiale autour du climat : quels chiffres ? ... Alimentent quels modèles ? ... Qui légitiment quelles initiatives politiques internationales ? Une entreprise de sociologie politique des modèles scientifiques du réchauffement climatique, liée à celle de Desrosières, a établi de premières pistes pour saisir comment la communauté scientifique, malgré sa coordination à l'échelle

internationale pour caler les modèles, demeure largement impuissante à favoriser la bascule du champ politique⁶⁹.

Mais l'enjeu est parallèlement de développer une sociologie de la quantification qui, armée par l'hypothèse formulée par Alain Supiot, serait dédiée aux quantifications et calculs financiers. Sur ce versant du chantier sociologique, les recherches consacrées aux agents des secteurs de l'industrie financière qui annoncent procéder au verdissement de leurs activités commencent à montrer à quel point les critères scientifiques de ces opérations apparaissent incertains⁷⁰. En matière de rendu de comptes, les opérations de verdissement des comptabilités des entreprises sont quant à elles prises dans une tendance caractéristique de la financiarisation, qui conduit à imaginer évaluer le prix de la nature à travers les services qu'elle rendrait à la société, dans une aporie liée à l'avènement de l'algèbre financière soulignée de longue date⁷¹.

De ce point de vue, et pour offrir au raisonnement une perspective de progrès, il apparaît capital d'inviter aujourd'hui à se déprendre des *a priori* concernant une discipline comptable longtemps inféodée aux logiques capitalistes autocentrées, et d'envisager la proposition faite par la comptabilité critique d'installer son cadre à l'échelle de la planète pour produire l'outil de la réforme face à l'urgence écologique. Ce programme a fait récemment l'objet d'un manifeste qui offre une synthèse de ces enjeux calculatoires et juridiques mêlés. Il s'agit de promouvoir un modèle de « Comptabilité adaptée à la responsabilité environnementale » (CARE) à travers son inscription dans une refondation constitutionnelle portée à l'échelle des États et des institutions internationales⁷². Une manière de penser ensemble les chiffres et le droit de l'urgence écologique de l'heure.

⁶⁹ S. C. Aykut, A. Dahan, *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations internationales*, Presses de Sciences-Po, 2014 ; A. Dahan Dalmedico (dir.), *Les modèles du futur : changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, La Découverte, 2007.

⁷⁰ T. Gouel, « La finance peut-elle prendre en charge la transition énergétique ? Approche comparée de l'institutionnalisation de deux fonds d'investissement "verts" », in *Journée d'études doctorales du Centre d'études européennes de SciencesPo « Gouverner le capitalisme »*, 16 décembre 2020.

⁷¹ J. Richard, *Comptabilité et Développement Durable*, Economica, 2012.

⁷² J. Richard, *Révolution comptable. Pour une entreprise écologique et sociale*, Les Éditions de l'Atelier, 2020.

Bibliographie

- T. Amossé, « Droit et statistique : éléments d'une histoire croisée. Ce que nous apprennent les œuvres d'Alain Desrosières et Alain Supiot », in M. Dalloz (dir.), *Annales de la faculté de droit et de sciences politiques de Nice. Variations juridiques et sociologiques. Regards experts sur de grandes mutations du Droit*, L'Harmattan, 2016.
- M. Armatte, *La science économique comme ingénierie. Quantification et Modélisation*, Presses de l'École des mines, 2010.
- S. C. Aykut, A. Dahan, *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations internationales*, Les Presses de Sciences-Po, 2014.
- F. Bardet, *La statistique au miroir de la région. Éléments pour une sociologie historique des institutions régionales du chiffre en France depuis 1940*, thèse de science politique, Université Paris 1 — Panthéon Sorbonne, 2000.
- F. Bardet, *La contre-révolution comptable. Ces chiffres qui (nous) gouvernent*, Les Belles Lettres, 2014.
- F. Bardet, « Compte rendu V. Boussard (dir.), *Finance at work*, Routledge, Taylor & Francis, 2017, 264 p. », *Revue française de socio-économie*, vol. 24, n° 1, 2020, p. 234-236.
- F. Bardet, A. Coulondre, L. Shimbo, « Financial natives: Real estate developers at work », *Competition and Change*, vol. 24, n° 3-4, 2020, p. 203-224.
- F. Bardet, R. Cussó, « Les essais randomisés contrôlés, révolution des politiques de développement ? Une évaluation par la Banque mondiale de l'*empowerment* au Bangladesh », *Revue Française de Socio-Economie*, n° 10, 2012, p. 175-198.
- N. Belorgey, *L'hôpital sous pression : enquête sur le « nouveau management public »*, La Découverte, 2010.
- B. Benbouzid, « L'enquête de victimation américaine : de l'étude compréhensive à l'analyse des facteurs de risque (1965-1985) », *Revue Française de Socio-Économie*, n° 5, 2010, p. 63-82.
- L. Berlivet, « Argumentation scientifique et espace public. La quête de l'objectivité dans les controverses autour des "risques de santé" », in B. François, E. Neveu (dir.), *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Presses universitaires de Rennes, 1999, p. 185-208.
- P. Bezes, E. Chiapello, P. Desmarez, « Introduction : la tension savoirs-pouvoirs à l'épreuve du gouvernement par les indicateurs de performance », *Sociologie du travail*, vol. 58, n° 4, 2016, p. 347-369.
- L. Boltanski, L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991.
- P. Bourdieu, *Les structures sociales de l'économie*, Seuil, 2016.

- F. Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle : Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Armand Colin, 1979.
- R. A. Brealey, S. C. Myers, F. Allen, *Principles of Corporate Finance*, McGraw-Hill., 2007.
- C. Brousse, « Définir et compter les sans-abri en Europe : Enjeux et controverses », *Genèses*, vol. 58, 2005, p. 48-71.
- I. Bruno, *À vos marques®, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Éditions du Croquant, 2008.
- S. Burchell, C. Clubb, A. G. Hopwood, J. Hugues, et J. Nahapiet, « The roles of accounting in organizations and society », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 5, n° 1, 1980, p. 5-21.
- A. Burlaud, B. Colasse, « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, vol. 16, n° 3, 2010, p. 153-175.
- M. Capron (dir.), *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, La Découverte, 2005.
- B. G. Carruthers, W. N. Espeland, « Accounting for Rationality: Double-Entry Bookkeeping and the Rhetoric of Economic Rationality », *American Journal of Sociology*, vol. 97, n° 1, 1991, p. 31-69.
- E. Chelle, *Gouverner les pauvres: politiques sociales et administration du mérite*, Presses universitaires de Rennes, 2019.
- E. Chiapello, « Financialisation of Valuation », *Human Studies*, vol. 38, n° 1, 2015, p. 13-35.
- E. Chiapello, A. Desrosières, « La quantification de l'économie et la recherche en sciences sociales : paradoxes, contradictions et omissions. Le cas exemplaire de la *positive accounting theory* », in F. Eymard-Duvernay (dir.), *L'économie des conventions, méthodes et résultats*, La Découverte, 2006, p. 297-310.
- B. Colasse, « L'évolution récente du droit comptable » in *Journée pédagogique sur l'actualité comptable 2004*, Association Francophone de Comptabilité, 16 septembre 2004.
- B. Colasse, P. Standish, « De la réforme 1996-1998 du dispositif français de normalisation comptable », *Comptabilité contrôle audit*, vol. 4, n° 2, 1998.
- A. Dahan Dalmedico (dir.), *Les modèles du futur : changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques*, La Découverte, 2007.
- P. Dardot, C. Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, La Découverte, 2009.
- L. Daston, *Classical Probability in the Enlightenment*, Princeton University Press, 1988.
- V. Dubois, *Contrôler les assistés. Genèses et usages d'un mot d'ordre*. Raisons d'agir, 2022.

- V. de Gaulejac, *La société malade de la gestion. Idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social*, Seuil, 2009.
- A. Desrosières, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, La Découverte, 1993.
- A. Desrosières, «Historiciser l'action publique : l'Etat, le marché et les statistiques », in P. Laborier, D. Trom (dir.), *Historicités de l'action publique*, PUF, 2003, p. 207-221.
- A. Desrosières, « Managing the economy », in T. Porter (dir.), *The Modern Social Science*, coll. « The Cambridge history of science », vol. 7, 2003, p. 553–564.
- A. Desrosières, « De Cournot à l'évaluation des politiques publiques », in *Prisme. Centre Cournot pour la recherche en économie*, 2006, p. 7-51.
- A. Desrosières, *Gouverner par les nombres*, Presses des Mines ParisTech, 2008.
- A. Desrosières, «“L'économie des conventions” entre réflexivité et expertise », in A. Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, La Découverte, 2014, p. 212-233.
- A. Desrosières, « La quantification des sciences sociales : une comparaison historique », in A. Desrosières, *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*, La Découverte, 2014, p. 234-262.
- J. Dubois-Lefrère, E. Coca, *Maîtriser l'évolution des dépenses hospitalières, le PMSI*, Berger-Levrault, 1992.
- S. Dubuisson-Quellier (dir.), *Gouverner les conduites*, Presses de Sciences-Po, 2016.
- C. Durand, *Le capital fictif: Comment la finance s'approprie notre avenir*, Les Prairies Ordinaires, 2014.
- F. Ewald, *L'État Providence*, Paris, Grasset, 1986.
- C. Eyraud, *Le capitalisme au cœur de l'État. Comptabilité privée et action publique*, Éditions du Croquant, 2013.
- E. F. Fama, L. Fisher, M. C. Jensen, R. Roll, « The adjustment of stock prices to new information », *International economic review*, vol. 10, n° 1, 1969, p. 1-21.
- E. F. Fama, M. C. Jensen, « Agency problems and residual claims », *The Journal of Law and Economics*, vol. 26, n° 2, 1983, p. 327–349.
- F. Fourquet, *Les comptes de la puissance. Histoire de la comptabilité nationale et du plan*, Eds. Encres, 1980.
- J. K. Galbraith, *The new industrial state*, New American Library, 1967.
- M. Gimat, L. Halbert, « Le logement social contraint à la rentabilité », *Métropolitiques* [En ligne], 2018.

- T. Gouel, « La finance peut-elle prendre en charge la transition énergétique ? Approche comparée de l'institutionnalisation de deux fonds d'investissement "verts" », in *Journée d'études doctorales du Centre d'études européennes de Sciences-Po « Gouverner le capitalisme »*, 16 décembre 2020.
- B. Harcourt, *Against Prediction: Punishing and Policing in an Actuarial Age*, University of Chicago Press, 2007.
- K. W. Hoskin, R. H. Macve, « The Genesis of Accountability: The West Point Connections », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 13, n° 1, 1988, p. 37-73.
- A. Jatteau, *Les expérimentations aléatoires en économie*, La Découverte, 2013.
- H. T. Johnson, R. S. Kaplan, *Relevance Lost. The Rise and Fall of Management Accounting*, Harvard Business School Press, 1987.
- P.-A. Juven, *Une santé qui compte ? Les coûts et les tarifs controversés de l'hôpital public*, Presses universitaires de France, 2016.
- L. Krüger, L. Daston, M. Heidelberger (dir.), *The Probabilistic Revolution: Ideas in History*, vol. 1, MIT Press, 1987.
- T. Kuhn, *The Structure of Scientific Revolutions*, University of Chicago Press, 1962.
- A. Labrousse, « Nouvelle économie du développement et essais cliniques randomisés : une mise en perspective d'un outil de preuve et de gouvernement », *Revue de la régulation* [en ligne], vol. 7, 2010.
- P. Lascoumes, A. Depaigne, « Catégoriser l'ordre public : la réforme du code pénal français de 1992 », *Genèses*, 1997, p. 5-29.
- P. Lascoumes, P. Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Presses de Sciences-Po, 2004.
- B. Lemoine, *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, La Découverte, 2016.
- N. Levratto, A. Stanziani (dir.), *Le capitalisme au futur antérieur. Crédit et spéculation en France Fin XVIII^e - Début XX^e siècles*, Bruylant, 2010.
- A. Loft, « Towards a critical understanding of accounting: The case of cost accounting in the U.K., 1914-1925 », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 11, n° 2, 1986, p. 137-169.
- O. Martin, *L'empire des chiffres*, Armand Colin, 2020.
- P. Miller, « On the interrelations between accounting and the State », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 15, n° 4, 1990, p. 315-338.
- P. Miller, « Accounting innovation beyond the enterprise: Problematizing investment decisions and programming economic growth in the U.K. in the 1960s », *Accounting, Organizations and Society*, vol. 16, n° 8, 1991, p. 733-762.

- E. Monnier, *Evaluations de l'action des pouvoirs publics. Du projet au bilan*, Economica, 1987.
- D. Nivière, « Négocier une statistique européenne : Le cas de la pauvreté », *Genèses*, vol. 58, 2005, p. 28-47.
- A. Ogien, *L'Esprit gestionnaire. Une analyse de l'air du temps*, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1995.
- A. Orléan, « Le pouvoir de la finance », *Odile Jacob*, 1999.
- R. H. Parker, « Discounted cash flow in historical perspective », *Journal of Accounting Research*, 1968, p. 58-71.
- E. Pénissat, *L'État des chiffres : sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1945-2008)*, thèse de doctorat de sociologie, EHESS, 2009.
- L. Perré, « Les nouveaux bailleurs sociaux », mémoire de TFE, ENTPE, 2019.
- I. Pfeffer, D. R. Klock, *Perspectives on Insurance*, Englewood Cliffs, 1974.
- F. Pierru, *Hippocrate malade de ses réformes*, Éditions du Croquant, 2007.
- K. Polanyi, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, 1994.
- M. Power, *The Audit Society. Rituals of Verification*, Oxford University Press, 1997.
- C. Ramirez, « Du commissariat aux comptes à l'audit - Les Big 4 et la profession comptable depuis 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 146-147, 2003, p. 62-79.
- J. Richard, « Les trois stades du capitalisme comptable français », in M. Capron (dir.), *Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier*, La Découverte, 2005, p. 89-119.
- J. Richard, *Comptabilité et Développement Durable*, Economica, 2012.
- J. Richard, *Révolution comptable. Pour une entreprise écologique et sociale*, Les Editions de l'Atelier, 2020.
- J. Richard, D. Bensadon, A. Rambaud, *Comptabilité financière – 11ème édition*, Dunod, 2018.
- R. Salais, « Gouvernance, quantification et droit. À propos d'Alain Supiot, La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014), Paris, Fayard, 2015, 512 p. », *Revue française de socio-économie*, n° 2, 2016, p. 185-191.
- R. Salais, N. Baverez, B. Reynaud, *L'invention du chômage*, PUF, 1986.
- A. Supiot, *La Gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Fayard, 2015.

- B. Touchelay, *L'État et l'entreprise. Une histoire de la normalisation comptable et fiscale à la française*, Presses universitaires de Rennes, 2011.
- N. Van der Zwan, « Making sense of financialization », *Socio-economic review*, vol. 12, n° 1, 2014, p. 99-129.
- A. Vanoli, *Une histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte, 2002.
- M. Volle, *Le métier de statisticien*, Hachette, 1980.
- V. A. Zelizer, *Morals and Markets: The Development of Life Insurance in the United States*, New Brunswick, USA, Transaction Books, 1983.